

Recherches sociographiques



Errata

Volume 25, numéro 3, 1984

Immigrants

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056129ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056129ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1984). Errata. *Recherches sociographiques*, 25(3), 495–495.

<https://doi.org/10.7202/056129ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1984

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ERRATA

Volume XXII, numéro 1 : « Les élections partielles provinciales au Québec ».

Le parti libéral remporte 6 des 8 élections (et non pas 68) ayant eu lieu dans le territoire de l'opposition (p. 109, 4^e paragraphe, 4^e ligne).

Volume XXII, numéro 3 : « Index du volume XXII ». P. 442 : le compte rendu de l'ouvrage de René HARDY, *Les Zouaves*, est à la page 139 (et non 420).

Volume XXIV, numéro 1 : « Comptes rendus ». P. 132 : l'ouvrage d'Alfred Cossette traite évidemment de la *tertiarisation* de l'économie québécoise. P. 157, second paragraphe : il est évidemment question de la cité *savante*...

Volume XXIV, numéro 3 : « Un Québec qui vieillit ». P. 345, tableau 12 : à la ligne 45-64, colonnes A et B de 2001, les chiffres sont 34.2 et 34.1 (et non 35.2 et 35.1).

Au paragraphe qui suit : 28% dans le scénario A (et non 30%), pour monter au contraire de plus du tiers (et non près du tiers) dans le scénario C.

P. 356, tableau 17 :

- colonne A 1, ligne b : 440 (et non 400)
 - ligne e : 13 340 (et non 13 000)
 - ligne f^{''} : 15 040 (et non 14 988)
 - ligne g^{''} : 7 520 (et non 7 494)
 - ligne h^{''} : 24.80 (et non 25.06)
- colonne A 2, ligne a : 717 (et non 719)
 - ligne e : 14 340 (et non 14 000)
 - ligne f : 17 814 (et non 17 766)
 - ligne g : 3 563 (et non 3 553)
 - ligne h : 10.93 (et non 11.17)
 - ligne f['] : 17 340 (et non 17 284)
 - ligne g['] : 4 335 (et non 4 321)
 - ligne h['] : 13.30 (et non 13.58)
 - ligne f^{''} : 15 304 (et non 15 217)
 - ligne g^{''} : 7 652 (et non 7 609)
 - ligne h^{''} : 23.48 (et non 23.91)
- colonne A 3, ligne c : 1.52 (et non 1)
- colonne C 1, ligne e : 25 260 (et non 26 250)

P. 358, ligne 3 : ajouter « À la colonne 2 », les revenus individuels...

P. 361, paragraphe 2, ligne 4 : 13.80 lits en 2051 (et non 13.97) ; ligne 6 : entre 2001 et 2051, par 5.5 (et non 5.1) ; ligne 7 : et par 2.5 en C (et non 2.1)

Volume XXV, numéro 1 : « Les règles du jeu électoral ».

Sous réserve du droit théorique du Lieutenant-gouverneur « et de la durée maximum de cinq ans d'une législature » (p. 61, note 43).

Une restriction de ce genre figurait dans la loi électorale de 1936 (et non pas 1935) (p. 62, 3^e ligne). La Commission a fait rapport « en mars 1984 » (et non 1983) (p. 72, note 62).

« Et son indépendance à l'égard des compagnies, qui contraste avec la position de ses prédécesseurs, ne l'a pas empêchée... » (p. 80, 2^e paragraphe, 11^e ligne).